

APPEL À PROJETS 2017 CULTURE ET SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE

L'appel à projets entend favoriser un projet culturel entre un établissement de santé et une structure artistique, culturelle ou une équipe artistique professionnelle, et le personnel de l'établissement de santé, au bénéfice des patients qui sont associés au projet. Les familles et l'environnement de l'établissement peuvent également s'intégrer dans cette action.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat Culture et Santé Nouvelle-Aquitaine 2017-2019, et se substitue aux appels à projets Culture et Santé des trois ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

CAHIER DES CHARGES

OBJECTIFS

- Garantir aux patients leur droit d'accès à la culture, et favoriser cet accès à la culture à leur famille et au personnel de l'établissement.
- Développer les pratiques artistiques et culturelles au sein des unités de soins dans le cadre de partenariats durables ou ponctuels avec des structures culturelles ou des équipes artistiques professionnelles du territoire régional, dont les activités de création ou de diffusion culturelle sont reconnues par la DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Mettre en place une dynamique de co-construction de projet culturel renouvelé entre l'équipe de l'établissement de santé et le partenaire culturel, et y associer les patients, les personnels et les familles le plus en amont possible.
- Encourager le développement d'une politique culturelle pérenne au sein de l'établissement de santé, concrétisée par la désignation d'un référent culturel, d'un budget dédié, et l'inscription de cette politique et ses enjeux dans le CPOM (Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens) de l'établissement.
- Valoriser l'ouverture de l'établissement sur son environnement immédiat (projets hors les murs, partenariats avec des écoles ou des centres de loisirs, avec d'autres établissements hospitaliers ou médico-sociaux, etc.).

PÉRIODE

- Les projets s'inscriront dans l'année civile 2017.
- Pour les projets pluriannuels, les partenaires devront renouveler leur demande chaque année.

DOMAINES ARTISTIQUES

L'ensemble des domaines artistiques et patrimoniaux est concerné : spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, etc.), arts plastiques, visuels, graphiques, cinéma, livre, lecture et écriture, patrimoine, musée, architecture, etc.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet sera le fruit d'un partenariat avéré entre l'établissement de santé et la structure artistique ou culturelle et les artistes associés, dès sa conception et jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

CAHIER DES CHARGES

	<ul style="list-style-type: none">- La qualité artistique et culturelle du projet et le professionnalisme de(s) l'intervenant(s) sont des critères déterminants d'éligibilité, ainsi que la démarche de médiation mise en œuvre.- Les projets de coopération entre plusieurs services, s'inscrivant en réseau entre plusieurs établissements, favorisant les échanges intergénérationnels et l'ouverture de l'établissement sur son environnement seront considérés favorablement.- Les projets faisant preuve de créativité et de renouvellement par rapport à des projets ou partenariats antérieurs, en termes de publics visés, d'artistes impliqués, de partenariats institutionnels, de disciplines artistiques, de lieux de réalisation, seront privilégiés.- Une recherche active et efficace de partenariats et soutiens financiers sera un critère favorable.- Sont inéligibles les animations sans lien entre elles ou à caractère socio-culturel, les projets de diffusion et promotion exclusive, et ceux relevant de l'art-thérapie.
PUBLIC	<p>Le projet associera les patients ou résidents, le personnel de l'établissement, et pourra également concerner les familles et l'environnement de l'établissement (écoles, associations, établissements médico-sociaux, etc.)</p>
CONTENU DES PROJETS	<p>Le processus et l'apprentissage liés à la rencontre avec les artistes, les œuvres et les démarches de création sont des éléments primordiaux des projets culturels en établissement de santé.</p> <p>Les projets peuvent se décliner selon diverses formes originales au gré de la créativité des porteurs et des participants au projet : ateliers de création mixtes entre artistes professionnels et amateurs, mise en place de parcours ou de rencontres artistiques et culturels, projets innovants, résidences d'artistes, etc.</p>
TARIFICATION DES HEURES D'INTERVENTION ARTISTIQUE	<p>Plafond d'intervention sur lequel se fonde le calcul des subventions attribuées aux projets par les partenaires du dispositif : 55 € / heure (TVA et charges incluses)</p>
FINANCEMENT	<p>L'établissement de santé fournit un budget prévisionnel détaillé de l'action 2017, équilibré en dépenses et en recettes.</p> <p>La part d'autofinancement de l'établissement pour réaliser le projet doit être mentionnée avec précision. Elle distinguera les apports financiers des apports structurels (locaux, personnel, etc.).</p> <p>La participation financière d'autres structures sera précisée comme acquise ou en attente.</p> <p>La subvention allouée au projet par l'ARS, la DRAC et la Région sera affectée exclusivement aux dépenses directement induites par l'action retenue, et ne pourra pas couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement de santé ou de l'opérateur culturel. Les aides sont plafonnées à 60 % du coût total de l'action, et versées à l'établissement de santé porteur du projet.</p> <p>Si l'action prévue et financée dans le cadre de l'appel à projets n'est pas réalisée, l'établissement restituera le montant des subventions perçues, au prorata du taux de réalisation le cas échéant.</p>
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	<p>Le dossier complet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le dossier de candidature dûment rempli et signé, avec son tableau financier prévisionnel équilibré en dépenses et en recettes, les CV des artistes professionnels, et toutes les pièces annexes demandées,• Si concerné, le bilan 2015 et 2016 des actions aidées au titre des appels à projets Culture et Santé antérieurs,

CAHIER DES CHARGES

	<ul style="list-style-type: none">Le N° de Siret et un RIB original portant l'adresse postale de l'établissement, <p><u>L'ensemble des pièces du dossier est envoyé par mail aux trois institutions partenaires de l'appel à projets : ARS, DRAC et Région (Cf. coordonnées en dernière page)</u></p> <p>Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera refusé</p>
VALORISATION DU PROJET	<p>Les porteurs de projet pourront organiser toute action de promotion, notamment à destination des médias.</p> <p>Les candidats dont les projets sont retenus feront apparaître sur tous les supports de communication, et lors de l'organisation des manifestations liées aux projets :</p> <ul style="list-style-type: none">Les logos de l'ARS, de la DRAC et de la Région (en faire la demande auprès des organismes)La mention suivante : <i>Avec le soutien de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Nouvelle-Aquitaine, et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme régional « Culture et Santé ».</i>
ÉVALUATION DU PROJET	<p>Un bilan annuel qualitatif et quantitatif des projets sera réalisé conjointement par les partenaires au moyen des fiches bilans du dossier de candidature (partie IV).</p> <p>Les établissements ne déposant pas de projet pour l'année 2017 veilleront à transmettre la fiche bilan au titre de l'année 2016 lorsqu'ils ont bénéficié d'un soutien.</p>
DATE LIMITE D'ENVOI	Dimanche 15 janvier 2017

↳ Pour répondre à cet appel à projets, [télécharger le dossier de candidature sur les sites](#) :

- Région Nouvelle-Aquitaine : <http://les-aides.laregion-alpc.fr/>
- Agence Régionale de la Santé : www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
- Régionale des Affaires Culturelles : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine/Appels-a-Projets-et-a-Candidatures>

Dépôt du dossier par mail selon le format d'enregistrement :

Numéro de département – nom de structure, aux 3 porteurs de l'appel à projet :

- Région : cultureetsante@laregion-alpc.fr
- ARS : ars-na-dosa-culture-sante@ars.sante.fr
- DRAC : culturesante.dracalpc@culture.gouv.fr

CONTACTS APPEL À PROJETS 2017

ARS : Adresse générique pour envoi des dossiers : ars-na-dosa-culture-sante@ars.sante.fr

Agnès GIFFARD – Responsable coordination Culture et Santé
05 49 42 30 36 / Site Internet : www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr

DRAC : Adresse générique pour envoi des dossiers : culturesante.dracalpc@culture.gouv.fr

Marie-Hélène VIRONDEAU – Conseillère Action culturelle et territoriale - **site Limoges**
05 55 45 66 67 / courriel : marie-helene.virondeau@culture.gouv.fr

Sylvie DUVIGNEAU – Conseillère Action culturelle et territoriale - **site Poitiers**
05 49 36 30 52 / courriel : sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr

Sylvie MINVIELLE – Conseillère Action culturelle et territoriale - **site Bordeaux**
05 5 57 95 01 80 / courriel : sylvie.minvielle@culture.gouv.fr

Région : Adresse générique pour envoi des dossiers : cultureetsante@laregion-alpc.fr

Site Bordeaux

Cécile BIENES – Responsable d'unité Diffusion Spectacle Vivant, Arts Plastiques et Visuels, médiation
05 57 57 50 49 / courriel : cecile.bienes@laregion-alpc.fr

Catherine LAFABRIE – Chargée de mission Arts plastique et visuels, Médiation publics spécifiques -
05 57 57 81 68 / courriel : catherine.lafabrie@laregion-alpc.fr

Mériem AHMED-BENCHAIB – Assistante unité Diffusion Spectacle Vivant, Arts Plastiques et Visuels, médiation
05 57 57 81 67 / courriel : meriem.ahmed@laregion-alpc.fr

Site Poitiers

Evelyne PEIGNELIN - Chef de Service Éducation Artistique et Action Culturelle
05 16 01 40 15 - 06 73 47 93 87 / courriel : e.peignelin@laregion-alpc.fr

Marie-Hélène BUJEAU- Assistante de mission - Service Éducation artistique et action culturelle
05 16 01 40 18 / courriel mh.bujeau@laregion-alpc.fr

Site Limoges

Agnès HALARY-MIRAUCCOURT – Chargée de mission Spectacle vivant et Action Culturelle
05 55 45 18 53 / courriel : a-halary-mirauccourt@laregion-alpc.fr

Patricia DEVOYON – Gestionnaire Administrative
05 55 45 00 27 / courriel : p-devoyon@laregion-alpc.fr